

LE PARCOURS CITOYEN

Le parcours citoyen



Le Parcours Citoyen vise à la construction, par l'élève d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Sa mise en œuvre est précisée dans la circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016 :

« Le parcours citoyen de l'élève ».

Le Parcours citoyen est inscrit dans le projet global de formation de l'élève.

Il est adossé à l'ensemble des enseignements et en particulier à l'enseignement moral et civique et à l'éducation aux médias et à l'information.

Participant au socle commun de connaissances , de compétences et de culture, le Parcours Citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le Parcours Citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps de sa scolarité du primaire au secondaire,

mais aussi

sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le Parcours Citoyen repose donc sur :

- Des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements.

- Des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne.

- Des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Le Parcours Citoyen permet ainsi d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté.

- La transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité.**
- La culture de l'égalité entre les sexes et le respect mutuel.**
- La lutte contre toutes les formes de discriminations.**
- La prévention et la lutte contre le harcèlement.**
- L'éducation à l'environnement et au développement durable , l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation à la sécurité routière etc.**

Une construction commune :

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de faire vivre le parcours citoyen , en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets.

Le parcours citoyen est enrichi par l'engagement de l'élève dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne dans le cadre scolaire et extrascolaire mais également relevant de choix de société.

Le Parcours Citoyen dans le fonctionnement des écoles, établissements et vie scolaire :

L'école puis l'établissement sont des lieux d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- La sensibilisation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires.**
- l'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires et de l'association sportive.**
- L'engagement dans des actions liées aux projets des écoles et établissements.**

La cérémonie républicaine :

La cérémonie républicaine de fin de scolarité obligatoire constitue une étape importante du parcours citoyen de l'élève.

Elle se déroule en présence des élèves et de leur famille :

- Remise du diplôme national du brevet (DNB).**
- Remise du certificat de formation général (CFG).**

Des ressources pour mettre en œuvre le Parcours citoyen :

- Consulter le site éducol :

<http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

- Consulter le programme des actions éducatives :

<http://eduscol.education.fr/cid47920/programme-des-actions-educatives-2017-2018.html>

- Le portail « Valeurs de la République » mis en ligne par le réseau Canopé :

<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>

Des exemples d'actions éducatives :

-Concours « Découvrons notre constitution »

Cf note de service départementale en date du 17 octobre 2018.

-Concours National de la Résistance et de la déportation

Cf note de service départementale en date du 6 novembre 2018.

- La journée de la laïcité – 9 décembre

Cf note de service départementale en date du 14 novembre 2018.

- Le prix de l'Éducation citoyenne.